



## Ouverture droit ARE

-----  
Par ninoo77

Bonjour,  
Actuellement salarié en CDI dans une entreprise privé, je souhaite quitter mon emploi mais mon entreprise refuse une rupture conventionnelle.  
Avec mon conjoint nous souhaitons nous installer à la Réunion et j'ai lu que avec un pacs suivit d'un déménagement (dans les 2 mois) je pourrai ouvrir mes droits ARE.  
Cependant :  
Faut-il que mon conjoint soit déjà sur place et que je le justifie ?  
Sur mon justificatif de domicile actuelle faut-il nos deux nom ou bien que le mien ?  
Est-il possible que mon nouveau justificatif soit une personne qui nous héberge ?  
Merci d'avance pour vos réponses.

-----  
Par ESP

Bo  
Vos droits sont liés au faits.  
Votre démission peut être légitime en raison de votre mariage ou de la signature d'un Pacs: lorsque celui-ci entraîne un déménagement. Votre nouvelle adresse ne doit pas vous permettre de conserver votre activité professionnelle.

-----  
Par kang74

Bonjour

Dans la mesure où vous habitez déjà ensemble, ce n'est pas le fait de se pacser qui motivera ce déménagement .

Il faut justifier que vous habitez actuellement à X seule, et que vous devez suivre votre partenaire qui habite actuellement à Y .

Ce qui n'est pas le cas actuellement pour vous .

Après si votre compagnon a une promesse d'embauche là bas, que vous pouvez faire valoir à Pole emploi, ça marche aussi .